

31 MARS 2011

4302



0071100005



0088500005

**CONFRIERIE DES SAINTS LUCIUS ET EMERITE
D'ABZAC
MAIRIE D'ABZAC
16500 ABZAC**

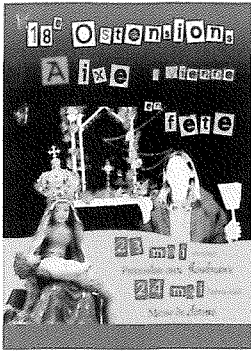
Abzac, ce 28 janvier 2011

Solennités exceptionnelles, les Ostensions des reliques des Saints Lucius et Emerite à Abzac, en Charente limousine, sont organisées tous les sept ans depuis le XVIII^e siècle, selon la tradition limousine. La municipalité, l'ensemble de la population d'Abzac et, notamment, la Confrérie des Saints Lucius et Emerite d'Abzac, créée en 2006 pour maintenir et renouveler cette tradition, s'unissent pour en assurer la préparation.

L'attachement manifesté à cette forme particulière de manifestation religieuse et populaire est particulièrement fort dans notre commune. A ce titre, nous approuvons la candidature des Ostensions septennales limousines à l'inscription sur la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO et soutenons avec enthousiasme cette démarche, initiée par la Fédération des Confréries limousines, qui ne peut qu'assurer une visibilité plus grande à ce qui fait notre identité traditionnelle limousine et nous aider dans nos efforts de sauvegarde de cette belle tradition.

Le Premier Bayle

Jacques Perot



Les Amis d'Arliquet
OSTENSIONS d'AIXE-sur-Vienne

Fédération des Confréries Limousines
1, place du Présidial
87000 LIMOGES

Aixe, le 1^{er} mars 2011

Depuis 1876 la procession ostensionnaire à Notre-Dame d'Arliquet d'Aixe-sur-Vienne est entrée dans le calendrier du cycle des Ostensions limousines. Elle est officiellement confirmée dans la liste des cités ostensionnaires du limousin en 1890.

Depuis reprenant le caractère spécifique du rituel millénaire des Ostensions limousines, les Ostensions d'Aixe se déroulent sur un parcours d'environ quatre kilomètres autour du sanctuaire marial d'Arliquet à Aixe sur Vienne. Accompagnée par les reliquaires, décorés par les différentes corporations professionnelles ou associations, Notre-Dame d'Arliquet, piéta en bois polychrome du XVIème siècle vient passer la nuit dans la cité.

Cette procession se déroule dans un décor magnifique de verdure et de fleurs confectionnées par tous. Ce travail gigantesque réunit toute la population de la ville, de ses quartiers et des communes associées, pendant plus d'un an. Ces réalisations décoratives, septennales, éphémères, font partie intégrante du patrimoine de la communauté de communes autour d'Aixe-sur-Vienne et rythment son histoire. Elles provoquent stupéfaction et émerveillement pour la foule immense des participants qui dépasse de loin le nombre des simples fidèles.

Porter les reliques des saints est un symbole pour tous croyants et non croyants, c'est mettre ses pas dans les pas de ceux qui nous ont précédés. A Aixe-sur-Vienne c'est porter un héritage tourné vers l'avenir.

Cette tradition est vivante. Ouverte sur le monde grâce à la participation des différents jumelages, et profondément enracinées dans le patrimoine limousin, les Ostensions rappellent à tous sans distinction de religion ni de philosophie qu'avec l'amitié, transformer la ville est possible.

C'est pourquoi nous soutenons fermement la démarche de l'ensemble des Confréries Limousines, qui engage cette candidature d'inscription des Ostensions Limousines au Patrimoine Culturel Immatériel de l'humanité.

Pour les Amis d'Arliquet

André Bobet

ASSOCIATION « du Comité des Ostensions d'Aureil »
Place Soneja
87220 BOISSEUIL

Le 3 février 2011

A Monsieur Jacques PEROT
Représentant de la Fédération
des Confréries Limousines.

Cher Monsieur,

Nous nous réjouissons d'apprendre que la Fédération des Confréries Limousines a engagé des démarches auprès de l'UNESCO pour inscrire à son Patrimoine immatériel la célébration des Ostensions septennales limousines. Leur organisation et leur célébration mobilisent dans les communes ostensionnaires, et en ce qui nous concerne à Aureil, la population en grand nombre.

Leur succès populaire et religieux en 2009 mérite d'attirer l'attention des instances de l'UNESCO sur ce patrimoine chrétien et populaire dont la région Limousine est fière.

Les comités comme le nôtre chargés de l'organisation de ces manifestations, mais pas de leur célébration, ceci revient aux responsables du culte catholique, approuvent la démarche des Confréries, dont nous ne pourrions nous aussi être les bénéficiaires.

Veillez, Monsieur, recevoir l'assurance de notre soutien et de notre reconnaissance.

Président du Comité des Ostensions d'Aureil.
Abbé Jean-Marie Mallet-Guy





OSTENSIONS D'AUREIL

BULLE DU PAPE PAUL V ORDONNANT les OSTENSIONS D'AUREIL

La célèbre et Ancienne
OSTENSION
DES
PRECIEUSES RELIQUES DE S. GAUCHER ET DE S. FAUCHER
CONTINUEE L'ANNEE COURANTE 1638
COMMENCERA EN L'EGLISE D'AUREIL, LE PREMIER DIMANCHE
APRES PÂQUES
ET FINIRA LE PREMIER DIMANCHE APRES PENTECÔTE
INDULGENCE PLENIERE
PAUL PAPE CINQUIEME
BULLE DE PAUL V

A tous, Fidèles Chrétiens, à la connaissance desquels ces
Présentes viendront, Salut et Bénédiction Apostolique.

Comme notre principal soin est d'accroire de plus en plus la
dévotion et de travailler au salut des âmes, vaquant à la
dispensation des trésors de l'Eglise.

A ces fins, nous octroyons miséricordieusement de la part de
Dieu PLENIERE INDULGENCE et rémission de Tous péchés aux
Fidèles de l'un et l'autre sexe, lesquels vraiment repentants,
confessés et communiés, visiteront dévotement l'Eglise de S. Jean
l'Evangéliste d'Aureil de la Compagnie de JESUS, au Diocèse
de Limoges, le premier Dimanche après Pâques qu'on nomme de
Quasimodo (auquel se fera l'ouverture et commencera l'Ostension
des Précieuses reliques de S. GAUCHER et S. FAUCHER et autres
qui se gardent dans ladite Eglise) et le premier dimanche d'après
la Pentecôte qu'on appelle la Trinité (auquel se fera la clôture de
la susdite Ostension), depuis les premières Vêpres jusqu'au
lendemain soleil couché. Et y prieront Dieu pour la Paix entre les
Princes Chrétiens, pour l'extirpation des Hérésies et l'exaltation
de la Sainte Eglise.

Nous concédons aussi à tous ceux et celles qui le jour de
l'Ascension et les trois Fêtes de Pentecôte visiteront la même
Eglise d'Aureil, et y prieront Dieu pour les mêmes fins que dessus -
pour chaque jour qu'ils le feront sept ans de pardon et sept
quarantaines des pénitences à eux enjointes ou autrement dues
selon la forme de l'Eglise, voulant que nos Présentes aient force
et valeur pour les Ostensions immédiatement présentes.

Donné à Rome au Palais Saint-Pierre, sous l'anneau du
Pêcheur, le 15 décembre 1609, de notre Pontificat le 5e.

(signé) : Scipion COBELLUTIUS)



Confrérie de Saint Eloi en Limousin Chaptelat

La Confrérie Saint Eloi en Limousin soutient la demande introduite auprès de l'UNESCO.

Chaptelat, lieu de naissance de Saint Eloi, est une ville qui grandit sur les pas de son saint patron.

Les Ostensions septennales y rassemblent de nombreuses confréries venues du Limousin, mais aussi de France et d'Europe.

Les habitants de la commune, enfants et adultes s'expriment dans des ateliers de création d'émaux ou le travail du fer.

Le Président
Gilbert Fromas

Soutient d'inscription des Ostensions au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO

OSTENSIONS DE CHARROUX

L'abbaye Saint-Sauveur de Charroux (Vienne) fondée au VII^{ème} siècle par Roger comte de Limoges et son épouse Euphrasie fut l'une des plus puissantes d'Occident. Elle ne cessera de recevoir de précieuses reliques (soixante-quinze en 1445) dont la plus prestigieuse était un morceau de la vraie croix. Dès le XI^{ème} siècle s'est forgée la légende d'une fondation de Charlemagne lui-même, ce qui devint un lieu commun par la suite.

Les Ostensions de Charroux sont évoquées avec certitude pour la première fois dans une bulle de Clément VII (pape d'Avignon à l'époque soutenu par la France et ses alliés contre le pape de Rome) le 15 avril 1380.

Clément VII accorde des indulgences à ceux qui visiteront l'église de Charroux lors des Ostensions qui ont lieu tous les sept ans : « de septennio in septennium » avec un réel succès puisqu'un grand afflux de population est évoqué « in multitudo populi ». C'est la première mention prouvée d'une telle périodicité pour les Ostensions de la région ; il semble bien que le modèle de Charroux se soit ensuite imposé dans le reste de la Marche et du Limousin. Quelle est l'origine de ce choix ? Osons une hypothèse : la volonté de s'identifier aux pratiques en cours à Aix-la-Chapelle, auprès du tombeau de Charlemagne le prétendu fondateur de l'abbaye, où des Ostensions septennales sont documentées depuis la fin du Moyen - Age.

La 21 novembre 1409, le pape Alexandre V confirme et amplifie les indulgences de 1380 : les religieux de Charroux peuvent, durant les Ostensions, choisir un prêtre qui aura le droit d'entendre les confessions et d'absoudre les péchés même ceux réservés aux pénitenciers mineurs de Rome ? Les Ostensions sont évoquées encore dans une bulle du pape Martin V le 12 avril 1426, qui accorde des indulgences pour restaurer l'abbaye dévastées par un incendie en juillet 1422.

Les guerres de religion portent le coup de grâce à ces pratiques : l'abbaye est attaquée en 1562 et surtout en juillet 1569. Les reliques sont perdues.

Près de trois cents ans après (1856), furent découverts deux grands reliquaires sans doute cachés là peu avant l'attaque de 1569 : l'un « le reliquaire aux anges » date du XIII^{ème} siècle, vite appelé le reliquaire du Saint-Sauveur, contenait un petit reliquaire plus ancien : une custode en or du XI^{ème} siècle et placé là sans doute pour mieux le cacher ; le second grand reliquaire d'une allure architecturale, dit de Notre-Dame, a sans doute été fabriqué à Venise au XIV^{ème} siècle ; il contenait deux vases et un petit reliquaire en or. Le « trésor » ainsi découvert était complété par un cylindre monté en argent et retrouvé vide.

Le petit reliquaire, byzantin, conservait encore deux parcelles de bois sacré et d'autres reliques anciennes mais indéterminées.

Monseigneur Pie (1815-1880) alors évêque de Poitiers, fit restaurer les reliquaires retrouvés et procéda à une sorte de recharge sacrale : il fit placer dans ces reliquaires de nouvelles reliques parmi les plus importantes dont il pouvait disposer (beaucoup provenaient du dépôt du cardinal Caprara (1733-1810), l'un des négociateurs du Concordat de 1801). Il s'agit, pour le reliquaire dit du Saint-Sauveur, d'une relique de la Passion (croix) et pour le second d'une relique liée à la Vierge Marie (parcelle de sa sainte tunique) et d'ossements de sainte Anne et de sainte Elisabeth).

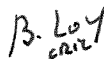
Monseigneur Pie décide enfin la reprise des Ostensions, d'abord en 1859 pour célébrer l'invention des reliques puis à partir de 1862 sur le rythme septennal du diocèse de Limoges.

La date choisie des Ostensions a été celle de la Fête-Dieu, ce qui était logique pour une relique liée au Christ lui-même et en souvenir de l'ancienne abbaye de Saint-Sauveur.

Depuis cette découverte, tous les sept ans, les populations locales préparent pendant de longs mois la célébration. Tout au long de la procession, les rues sont pavoisées de couleurs et de décorations florales.

L'implication séculaire des générations successives témoigne de l'attachement des populations à cette manifestation exceptionnelle. Au-delà de l'importance de l'expression de la foi, les populations sont réceptives d'une culture remontant à l'époque médiévale fédérant l'identité singulière de cette région ; elles s'attachent à en assurer la pérennité ; c'est pourquoi nous sommes heureux d'avoir été associés au mouvement ostensionnaire limousin et nous soutenons sa demande auprès de l'UNESCO.

Le comité ostensionnaire de Charroux



Le président : Bernard LOY

Charroux, le 9 janvier 2011

4 rue de l'Eglise
86250 CHARROUX

MAIRIE DE CROCQ
Code POSTAL : 23260
Tel : 05.55.67.40.32
Fax : 05.55.67.46.48
Mail : mairiedecrocq@orange.fr

Crocq, le 27 décembre 2010

Le Maire de CROCQ

à

Monsieur Pérot,

Crocq, petite cité médiévale participe aux Ostensions limousine grâce à son triptyque voué à Saint Eloi, une des œuvres majeures françaises, installé dans la chapelle de la Visitation du XIIIème siècle.

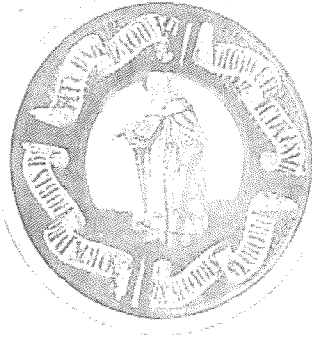
Les Ostensions représentent pour nous un lien social et culturel très important. C'est la raison pour laquelle nous sommes solidaires de l'inscription à l'UNESCO, ce pour la pérennité de cette manifestation, qui a lieu tous les sept ans.

Recevez Monsieur Pérot, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire,

J. LONGCHAMBON

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Longchambon', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE CROCQ' at the top and '23 (Creuse)' at the bottom. The center of the seal features a heraldic emblem depicting a figure, likely a saint, seated on a throne or similar structure. The signature is written in a cursive style and extends across the seal.



Monsieur le Président de la
Confédération des Confréries Limousines

Président: Michel Marliangeas
Mairie
Rue de la collégiale
87120 EYMOUTIERS

Eymoutiers le 17 janvier 2011

Monsieur le Président,

Vous avez porté à notre connaissance que votre Fédération se propose d'introduire une demande auprès de l'UNESCO, afin que soient inscrites au Patrimoine Culturel de l'Humanité, les Ostensions Limousines.

Notre Association organisatrice de ces cérémonies en 2009 à Eymoutiers et dont les objectifs premiers sont la défense et la mise en valeur du patrimoine de notre ville sous ses diverses formes, approuve totalement ce projet et vous manifeste sans aucune réserve son soutien le plus ferme.

Alors que, de plus en plus, dans le monde en général et dans notre pays en particulier, de manière très inquiétante, parfois sous la pression de courants de pensée qui confinent à l'obscurantisme, nombre de coutumes, de traditions anciennes sont contestées, critiquées, attaquées jusqu'à disparaître;

Alors que localement en 2009 dans l'organisation de nos ostensions, nous avons été nous-mêmes confrontés à des manœuvres antagonistes d'une violence inattendue, jamais atteinte jusqu'alors, très inquiétantes pour la réussite de nos cérémonies futures;

Il nous apparaît indispensable que tous les moyens dont nous pouvons raisonnablement disposer, soient mis en œuvre pour assurer durablement la sauvegarde de nos cérémonies ostensionnaires.

Cette tradition plus que millénaire est une expression forte de ce qui constitue l'Âme profonde de notre région limousine. Élément tout à fait spécifique et remarquable de son identité elle puise ses origines dans un épisode très douloureux de l'Histoire locale au 10^{em} siècle, resté présent dans la mémoire populaire et manifestement composante indiscutable de notre culture régionale

Le Président
Michel Marliangeas

PD

à

Fédération des Confréries
Limousines

Objet : Inscription à l'UNESCO

La population de JAVERDAT honore les saints : St BLAISE et St JEAN BAPTISTE depuis l'an 1662.

Les bustes reliquaires sont en bois polychrome, les Javerdauds sont très attachés aux Ostensions quelles que soient leurs opinions et ils s'empressent de participer à l'organisation matérielle de cette manifestation.

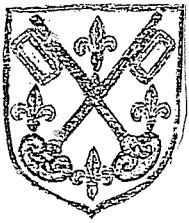
Tous les 7 ans, c'est une grande effervescence qui réunit non seulement les habitants de Javerdat et des environs mais aussi ceux qui sont partis loin d'ici et qui ne manquent pas de se manifester à cette occasion.

Il serait dommage que, après nous, disparaissent de notre patrimoine, ces célébrations en l'honneur de nos Saints.

Le comité exprime sa détermination et apporte son soutien à la candidature, à l'inscription du patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de nos Ostensions Limousines.

Le Président





Le Syndic,

Confrérie de St Israël et de St Théobald

LE DORAT

Le Dorat, le 3 février 2011.

Je soussigné, M^{onsieur} Sylvain Marsaudon,
Syndic de la Confrérie de Saint Israël et de Saint Théobald,
déclare, tant en mon nom qu'au nom de ladite Confrérie,
apporter mon soutien plein et entier à la demande
qui sera introduite auprès de l'Unesco pour que les
Costumiers de nos usines soient inscrits au patrimoine
culturel immatériel de l'humanité.

Cette démarche entre en effet dans le cadre de la
sauvegarde des manifestations ostéorouanes au Dorat,
capitale de la Basse Pêche, où la Confrérie a la charge
d'assurer la protection des Reliques de nos Saints Patrons
et de promouvoir leur culte.

Fait à Le Dorat, au siège de la Confrérie.

Marsaudon, Syndic.



Limoges, le

Monsieur J. DUCHAINE
1er Syndic
Confrérie de St-Aurélien
LE GONDEAU
87170 - ISLE

Fédération des Confréries Limousines
1, Place du Présidial
87000 - LIMOGES

Isle, le 10 Février 2011

La Confrérie Saint-Aurélien, fondée sans doute au XIV^e siècle, assure le culte de son saint patron, Aurélien, deuxième évêque de Limoges, et assure l'entretien de la chapelle qui en abrite les reliques.

La Confrérie est l'héritière de la corporation de Messieurs les bouchers de Limoges, (fondée, selon la légende, en 930), ce qui en fait toujours, malgré les adaptations à l'époque moderne, une confrérie de métier.

Depuis le Moyen-Age, la Confrérie participe activement aux Ostensions limousines. Partie prenante à l'organisation de ces manifestations, elle a plus particulièrement en charge la cérémonie de clôture des Ostensions de Limoges.

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, la Confrérie Saint-Aurélien de Limoges s'unit à l'ensemble des Confréries limousines pour soutenir la demande de candidature des Ostensions limousines au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Le 1er Syndic,

J. DUCHAINE



GRANDE CONFRÉRIE
DE SAINT-MARTIAL

Fédération des Confréries Limousines
1, place du Présidial
87000 LIMOGES

Limoges, le 20 janvier 2011

Crée en 1356 la Grande Confrérie de Saint Martial est chargée d'organiser les Ostensions septennales de Limoges. Elle maintient la Mémoire de Saint-Martial, Apôtre d'Aquitaine, évangéliste du Limousin et patron de la ville de Limoges dont le blason est le buste du saint homme.

Les ostensions limousines sont un moment privilégié de partage, de rencontre entre les Limousins, tous horizons confondus. De toutes conditions sociales, de toutes croyances, ils se réunissent pour permettre des échanges ou des reprises de dialogue, décorer les villes et les villages. Elles permettent aussi la rencontre et des jumelages avec des villes européennes, Espagne, Italie, Allemagne, Belgique...

La Grande Confrérie de Saint Martial met tout en œuvre depuis sa création pour faciliter le rayonnement de cette tradition religieuse populaire de l'Eglise de Limoges, ce qui justifie son soutien total à l'ensemble des Confréries Limousines, qui engage la candidature d'inscription des Ostensions Limousines au Patrimoine Culturel Immatériel de l'humanité.

Le Premier Bayle

Jean-Marie BARATAUD



CONFRERIE DES PORTEURS DE LA CHASSE DE SAINT-MARTIAL

Limoges le 25 janvier 2011

La confrérie des Porteurs de la Châsse de Saint-Martial est l'une des plus anciennes confréries de Limoges... Son origine tient dans le port des reliques de Saint-Martial lors du miracle des ardents en l'année 994. Cette manifestation populaire est toujours très ancrée dans la mémoire collective des limougeauds.

La Châsse de Saint-Martial est la plus grande et l'une des plus belle châsse du Limousin. Elle est une pièce monumentale de la culture Limousine. De taille imposante (450kg), elle nécessite dix porteurs pour être déplacée. Elle contient dans un reliquaire la relique du « chef » de Saint-Martial, premier évêque de Limoges. Les différentes clefs de la châsse, au nombre de quatre, sont gardées par l'évêque de Limoges, le curé de la paroisse de Saint-Michel des Lions, le premier Bayle de la Grande Confrérie de Saint-Martial et le maire de la Ville de Limoges garant de l'attachement des citoyens aux ostensions et à leur Saint Patron.

Les Grandes Ostensions Limousines qui ont lieu tous les sept ans sont l'occasion de grandes manifestations populaires. Elles permettent au peuple Limousin de se retrouver, tous, durant les périodes de préparation et d'ostension.

C'est également pour les Porteurs de la Châsse de Saint-Martial un rendez-vous important, permettant à tous les Limousins de partager leur fierté.

La confrérie des porteurs de la Châsse de Saint-Martial a pour but de :

- Porter la châsse lors des cérémonies et notamment lors des petites et grandes ostensions
- Participer à la mémoire de Saint-Martial
- Divulguer son enseignement religieux et culturel

Nous soutenons la candidature, des Ostensions Limousines, à l'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. A ce titre, nous nous associons pleinement à une démarche de pérennisation de la mémoire culturelle des ostensions et des Saints Limousins.

Le premier chef

Marc-Olivier Grasset



Confrérie Sainte Valérie

Fédération des Confréries Limousines
1, place du Présidial
87000 LIMOGES

Limoges, le 19 janvier 2011

La Confrérie Sainte Valérie, créée en 2002, est la seule confrérie féminine en Limousin. Elle participe activement à toutes les Ostensions.

En vénérant le culte de Sainte Valérie, la confrérie maintient et transmet un patrimoine culturel important :

- les trésors d'arts : travaux d'orfèvres sur les châsses et les reliquaires (émaux, matériaux précieux, tableaux, bannières...)
- la connaissance de l'histoire régionale à travers la vie des saints
- les traditions culturelles des ostensions septennales qui existent depuis l'an 994.

Les Ostensions en Limousin sont un rituel millénaire spécifique à la région et unique en France. De ce fait, elles font partie intégrante du patrimoine local et représentent une expression vivante des traditions et de la culture régionales.

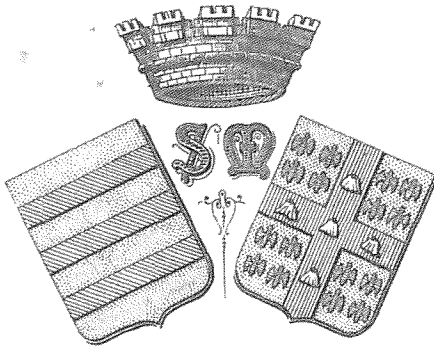
Les Ostensions sont une occasion unique en Limousin de rassembler et fédérer des hommes, religieux et laïcs, venant de tous milieux sociaux et professionnels. Ce sont là de vrais témoignages humains, des rencontres fraternelles et conviviales, ouvertes sur l'Europe par l'intermédiaire de certaines confréries.

A ce titre, la Confrérie Sainte Valérie appuie, soutient et s'associe à la démarche de l'ensemble des Confréries Limousines dans cette candidature d'inscription des Ostensions Limousines au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité.

La Présidente

Ginette MARZET

CONFRERIE



SAINT MAXIMIN
MAGNAC-LAVAL

Magnac-laval le 25 février 2011

Cher Confrère,

Bien que Magnac-Laval ne soit pas une ville Ostensionnaire, la Confrérie de Saint Maximin reste très attachée aux Ostensions Limousines et participe aux différents évènements qui caractérisent cette tradition populaire connue depuis le moyen age.

Il nous apparaît important de demander l'inscription des Ostensions Limousines sur la liste représentative du patrimoine immatériel de l'Unesco.

Ce serait faire connaître et maintenir cette tradition, afin d'étayer son caractère culturel et culturel, et garder à la France son fondement spirituel qu'elle est en train de perdre.

Le succès des Ostensions 2009, par le nombre et l'enthousiasme des participants, illustre l'attachement de toute une région à ce patrimoine.

J'ose espérer que cette candidature sera examinée avec bienveillance.

Je vous prie, cher Confrère, d'agréer mes confraternelles salutations.

Jean-Noël Cau.
Syndic de la Confrérie St Maximin.



Confrérie Limousine Saint Côme - Saint Damien

**Fédération des Confréries Limousines
1, place du Présidial
87000 LIMOGES**

Limoges, le 12 janvier 2011

Après deux siècles de mise en sommeil, la Confrérie Saint Côme et Saint Damien a revu le jour en octobre 2007, devenant la 12^{ème} confrérie limousine.

En vénérant les Patrons des médecins, chirurgiens et pharmaciens, la Confrérie Saint Côme et Saint Damien rassemble en son sein les membres des professions de santé du Limousin.

Basée à Pierre-Buffière, petite ville au sud de Limoges, cette confrérie fut créée au Moyen Age. En effet, dès cette époque, une église Saint Côme et Saint Damien abritait les reliques de ces saints.

Fidèles à cette tradition ancestrale, nous sommes fiers d'avoir repris le flambeau pour sauvegarder ce rituel très enraciné dans notre département. Nous tenons à pérenniser ces manifestations qui dépassent largement l'aspect culturel et attirent une foule immense grâce à la mobilisation de la population locale.

Nous soutenons fermement la démarche de l'ensemble des Confréries Limousines, qui engage cette candidature d'inscription des Ostensions Limousines au Patrimoine Culturel Immatériel de l'humanité.

Le Premier Bayle

Alain JOUHANNEAUD

*Siège social: 22 rue Dupuytren - 87260 PIERRE -
BUFFIERE*

13 avril - 31 mai 2009

Le 28 Février 2011

SOUTIEN A LA CANDIDATURE A L'UNESCO ET DETERMINATION A LA SAUVERGARDE DES OSTENSIONS DE ROCHECHOUART

LES OSTENSIONS DE ROCHECHOUART

Bien que de fondation relativement récente, (milieu du dix neuvième siècle) les Ostensions de Rochechouart ont pris très naturellement leur place dans la tradition ostensionnaire limousine en honorant Saint Julien de Brioude, patron des paroisses de Biennac et de Rochechouart depuis au moins le treizième siècle, et dont elles possèdent une relique.

Il est apparu que ce saint, soldat romain martyrisé au début du quatrième siècle, concrétisait avec d'autres en rapport avec l'histoire locale, l'attachement d'une population à son passé.

Sur le thème de « Tradition et Renouveau » nous proposons de nous inspirer de leur exemple pour retrouver des valeurs adaptées à notre temps, notamment la tolérance et le respect de chacun.

A Rochechouart, les cérémonies religieuses nous paraissent essentielles, mais nous les accompagnons d'activités culturelles et familiales, comme conférences, concerts, expositions, etc. dans le but de maintenir et même développer les liens patrimoniaux qui unissent tous les habitants de notre région ; c'est pourquoi nous souhaitons pérenniser nos ostensions.

NOUS SOUTENONS LA CANDIDATURE A L'UNESCO :

Car :

Les Ostensions présentent un caractère spécifique et unique où se mêlent foi, culte des saints locaux, tradition, histoire locale et attachement populaire lors de manifestations festives et recueillies réunissant des foules considérables.

Les Ostensions sont le résultat du travail et du rassemblement unanime de toute la population de la Cité dans un bel enthousiasme.

Les Ostensions se sont maintenues depuis des siècles malgré les évènements et tout ce travail de maintenance mérite bien d'une reconnaissance universelle.

NOTRE DETERMINATION A LA SAUVERGARDE DES OSTENSIONS :

Il s'agit tout d'abord d'assurer la pérennisation de l'association organisatrice qui doit présenter une organisation humaine, administrative et financière fiables et un fonctionnement permanent ; nous y travaillons régulièrement. Les membres de l'association doivent être déterminés et impliqués fortement dans l'organisation des Ostensions ; nous y veillons avec attention.

La sauvegarde des Ostensions doit être impérativement assurée car elle manifeste notre attachement au patrimoine et à l'histoire locale ; c'est dans la mise en valeur et la sauvegarde de notre patrimoine dont font partie les Ostensions que notre cité et notre région affirme une part de sa vitalité et de son identité dans un monde qui devient uniforme .

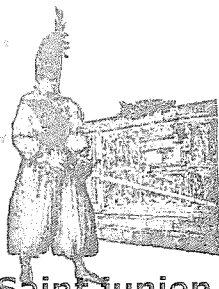
Les Ostensions sont une part de notre histoire et de notre vie ; elles méritent donc toute notre attention à leur sauvegarde.

Le Président du Comité d'organisation

Jean-Yves ROUGIER


Le Président de l'association « La Gerbe »

François GRANET

Soixante et Onzièmes Ostensions Septennales de Saint-Junien

Saint Junien le 16/02/2011

Monsieur Jacques PEROT

11, Rue de Bellechasse
75007 PARIS

Objet : UNESCO

Cher Ami,

Depuis 1519 les Ostensions sont traditionnellement fêtées, il va de soit que notre Comité serait heureux de les voir inscrites au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Nombreuses sont les théories avancées pour expliquer les phénomènes que sont nos Ostensions de SAINT JUNIEN dans leur préparation qui dure un an . La masse de travail en organisation matérielle, financière, cortège, travaux de tous ordres : reconstitution de la forêt de Comodoliac dans l'artère principale, l'aménagement des 7 chapelles autour des boulevards, les décorations etc.. Cette ambition de montrer la véritable genèse qui aboutit après ces nombreuses actions individuelles et collectives à la somptueuse procession de cloture du mois de juin. Il veut aussi faire voir l'attachement viscéral d'une population toute entière à une fête ressentie par tous comme le symbole et le ciment de toute une ville sans considérations philosophiques, politiques et même religieuses.

Je suis certain que SAINT AMAND, SAINT JUNIEN et SAINT THEODORE seraient fiers de voir ce PEUPLE rassemblé.

Tout au long des Ostensions nous retrouvons naturellement l'esprit religieux, sans oublier le coté culturel et populaire .

Que cette tradition perdure, c'est une richesse inestimable. 110 000 visiteurs se déplacent à cette fête rappelons le !!

Je vous prie de croire, Cher ami, à mes sentiments amicaux.

10 Avenue Anatole France - 87200 Saint-Junien

le 24 Decembre 2010.

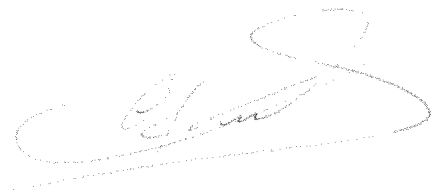
Georges TRÉ-LAUS
Président du Comité
Estivien. 5 Just le Martel

Cher Monsieur

Nous soutenons tout d'abord cette demande au nom de l'Unesco
pour que les Estiviens Américains soient inscrits au
Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

A la petite échelle de notre commune. Tous les sept ans,
c'est une manifestation culturelle qui intéresse une grande
partie de la population. Copains et ami Copains. Bout
nos organisations. L'été. Amis. Jeunesse et je
pour l'assistance à la cérémonie.

En vous remerciant votre adhésion à cette demande
nous espérons que nos meilleurs sentiments



20 route de LATHONNIE
37540 SAINT JUST LE MARTEL



Ostensions de saint Léonard



Monsieur le Président
de la Fédération des Confréries Limousines
1, Place du Présidial
87000 Limoges

à l'attention de M. Jacques Pérot

Saint-Léonard-de-Noblat, le vendredi 11 février 2011

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir informé de la démarche entreprise par la Fédération pour obtenir l'inscription des ostensions limousines au patrimoine immatériel mondial de l'Unesco.

Pour préparer les dernières ostensions de saint Léonard de 2009, nous avons commencé les travaux dès 2007 et mobilisé, au sein du Comité, plus de cent personnes venant de divers mouvements et structures : la Confrérie, la Municipalité, la Paroisse, l'Office de Tourisme et les nombreuses associations de Saint-Léonard.

Dans toutes les commissions de travail, nous nous sommes interrogés, au départ, sur le sens des ostensions de nos jours et les réponses ont souligné trois aspects :

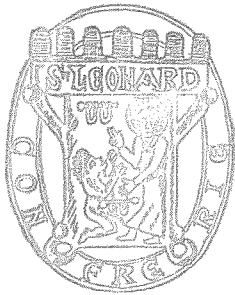
- un sens religieux correspondant au culte de saint Léonard, patron des prisonniers et fondateur de la cité au VI^e s.
- un sens patrimonial dans la mesure où nous reprenions une démarche traditionnelle presque millénaire du peuple limousin, enrichie, au travers des thèmes développés, de tous les événements historiques qu'ont connu notre cité et notre région.
- et enfin un sens fédérateur en constatant combien nous savions, toutes opinions confondues, nous unir pour organiser cette grande fête populaire et accueillir les nombreux visiteurs et les délégations venues de l'Etranger.

Nous vous encourageons donc dans votre demande auprès de l'Unesco car elle s'attache bien à présenter un événement patrimonial profondément ancré dans le coeur du peuple limousin.

Les ostensions possèdent, de plus, une actualité forte grâce à leur ouverture sur le monde extérieur.

Espérant le bon aboutissement de votre demande, nous vous prions de bien vouloir accepter nos salutations respectueuses.

Michel Braem



CONFRENERIE SAINT LEONARD

Daniel Vallet
1er Bayle
2, cité Léon Betoulle
87000 – LIMOGES

Monsieur le Président
de la Fédération des confréries limousines
1, place du Présidial
87000 – LIMOGES
Le 13 février 2011

Monsieur le Président,

Je me permets de vous adresser quelques remarques en faveur de l'inscription des Ostensions Limousines au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Confrérie Saint Léonard, comme d'autres Confréries Limousines anciennes a été créée au début du dernier millénaire et au lendemain du « Miracle des Ardents », pour développer le culte de son saint patron et garder ses reliques. A Saint Léonard de Noblat, l'événement se produit en 1094 (cent ans après le Miracle des Ardents de Limoges) ; les reliques du saint ermite Léonard sont portées de l'église jusqu'à Champmain, une colline voisine, où se sont rassemblés les malades et, là, elles passent deux fois dans les rangs afin que tous puissent les toucher et être guéris.

C'est le chemin que réempruntent depuis et de façon régulière à partir de 1463, les reliques de notre saint à l'occasion des Ostensions.

Elles sont « portés » avec ferveur et faste par toute la population attachée à cette démonstration populaire, la considérant comme une valeur fondatrice.

J'approuve donc votre demande auprès de l'UNESCO, qui si elle aboutit comme je l'espère nous aidera à perpétuer cette tradition si chère aux Limousins.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir accepter mes salutations respectueuses et cordiales.

Le premier Bayle

D. VALLET



COMITE DES OSTENSIONS DE SAINT VICTURNIEN

Saint-Victurnien, 4 Janvier 2011

Monsieur Jacques PEROT
11, rue de Bellechasse
75007 PARIS

Objet : Unesco

Chers amis,

Le Comité des Ostensions et moi-même sommes heureux de l'initiative que vous avez prise pour que soient inscrites au patrimoine immatériel de l'Unesco les Ostensions Limousines.

Saint-Victurnien fait partie de ces dernières et il est à souligner qu'elle est la seule commune de France à porter le nom de ce Saint... un peu d'histoire : c'est au Ve siècle qu'un ermite venu d'Ecosse vint s'installer en limousin sur les rives d'une rivière, aujourd'hui « la Vienne », Victurnien était son nom. Après une vie vouée au service de Dieu, il s'éteignit près de la source où il vivait et c'est à partir de ce moment que des guérisons se produisirent après que des malades eurent bu de cette eau. Il n'en fallait pas plus pour que des pèlerinages s'organisent et que naisse une agglomération. Une église fut édifiée au XIe siècle sur l'emplacement de son tombeau, agrandie au XIIIe, et ses reliques conservées.

Le culte de ce Saint guérisseur remonte au XVIe siècle où l'on a trace de processions organisées, nommées Ostensions, célébrées chaque année.

Cette tradition prendra fin en 1905, date de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; elle sera reprise en 1953, date à laquelle d'autres communes du Limousin ont également perpétué leur rythme septennal, entretenu jusqu'à ce jour.

Privée pendant près d'un demi-siècle de ces manifestations, la population dans son ensemble n'a cessé d'exprimer son désir de voir revivre ces cérémonies.

Outre l'esprit religieux, il s'agit bien de l'identité culturelle locale dont l'authenticité et l'intégrité représentent pour chacun d'entre nous des valeurs exceptionnelles.

Ces éléments patrimoniaux sont notre mémoire mais aussi notre avenir. Il suffit de voir, au travers de l'organisation qui précède le grand jour, le pouvoir fédérateur et le dynamisme dont font preuve les acteurs locaux.

Chacun ici sait combien il est concerné, se veut acteur et joue pleinement son rôle. L'importance culturelle exceptionnelle qui permet de transcender les barrières religieuses présente de toute évidence un caractère inestimable pour les générations actuelles et futures, c'est pourquoi, ce classement doit être obtenu.

Je vous prie de croire, Cher Ami, à mes sentiments amicaux.

Le Président

B. Chabaud

Adresse : Mairie 87420 SAINT VICTURNIEN

Président : Bernard CHABAUD .9 Rue Pierre de Coubertin 87420 SAINT VICTURNIEN

TEL : 05555038248 e.mail : bl.chabaud@orange.fr

le 24 Décembre 2010.

Georges THÉLÉAUX

Président du Comité

Océanographique de Saint le Martel

Cher Monsieur

Nous soutenons tout d'abord cette demande auprès de l'Unesco
pour que les Océanographies littéraires soient inscrites dans
Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

A la petite échelle de notre commune, tous les sept ans,
c'est une manifestation culturelle qui concerne une grande
partie de la population, comme il en va dans tout
une Organisation Culturelle existant et qui
pour l'Unesco.

En vous remerciant de votre adhésion à cette demande
nous espérons que l'équipe de nos collègues saura

20 route de LATHONIE
87540 SAINT JUST LE MARTEL



COMITE DES OSTENSIONS DE SAINT VICTURNIEN

Saint-Victurnien, 4 Janvier 2011

Monsieur Jacques PEROT
11, rue de Bellechasse
75007 PARIS

Objet : Unesco

Chers amis,

Le Comité des Ostensions et moi-même sommes heureux de l'initiative que vous avez prise pour que soient inscrites au patrimoine immatériel de l'Unesco les Ostensions Limousines.

Saint-Victurnien fait partie de ces dernières et il est à souligner qu'elle est la seule commune de France à porter le nom de ce Saint... un peu d'histoire : c'est au Ve siècle qu'un ermite venu d'Ecosse vint s'installer en limousin sur les rives d'une rivière, aujourd'hui « la Vienne », Victurnien était son nom. Après une vie vouée au service de Dieu, il s'éteignit près de la source où il vivait et c'est à partir de ce moment que des guérisons se produisirent après que des malades eurent bu de cette eau. Il n'en fallait pas plus pour que des pèlerinages s'organisent et que naisse une agglomération. Une église fut édifiée au XIe siècle sur l'emplacement de son tombeau, agrandie au XIIIe, et ses reliques conservées.

Le culte de ce Saint guérisseur remonte au XVIe siècle où l'on a trace de processions organisées, nommées Ostensions, célébrées chaque année.

Cette tradition prendra fin en 1905, date de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; elle sera reprise en 1953, date à laquelle d'autres communes du Limousin ont également perpétué leur rythme septennal, entretenu jusqu'à ce jour.

Privée pendant près d'un demi-siècle de ces manifestations, la population dans son ensemble n'a cessé d'exprimer son désir de voir revivre ces cérémonies.

Outre l'esprit religieux, il s'agit bien de l'identité culturelle locale dont l'authenticité et l'intégrité représentent pour chacun d'entre nous des valeurs exceptionnelles.

Ces éléments patrimoniaux sont notre mémoire mais aussi notre avenir. Il suffit de voir, au travers de l'organisation qui précède le grand jour, le pouvoir fédérateur et le dynamisme dont font preuve les acteurs locaux.

Chacun ici sait combien il est concerné, se veut acteur et joue pleinement son rôle. L'importance culturelle exceptionnelle qui permet de transcender les barrières religieuses présente de toute évidence un caractère inestimable pour les générations actuelles et futures, c'est pourquoi, ce classement doit être obtenu.

Je vous prie de croire, Cher Ami, à mes sentiments amicaux.

Le Président

B. Chabaud

Adresse : Mairie 87420 SAINT VICTURNIEN

Président : Bernard CHABAUD .9 Rue Pierre de Coubertin 87420 SAINT VICTURNIEN

TEL : 05555038248 e.mail : bl.chabaud@orange.fr



Limoges, le 21 mai 2010

Le Maire de la ville de Limoges

à

Direction du Cabinet

VS/CR

Affaire suivie par : *V. SCHMITT*

Tél. :

Mr Jacques PLAINEMAISON
Président

Fédération des Confréries Limousines
1 place du Présidial

87000 LIMOGES

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec la meilleure attention de votre correspondance du 5 Mai par laquelle vous m'informez que le Conseil d'Administration de la Fédération des Confréries Limousines a décidé de demander l'inscription des Ostensions au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Je me réjouis de cette initiative et je vous assure que la Ville de Limoges fera tout son possible pour soutenir votre dossier.

Toutefois, comme vous le savez peut-être, la Ville de Limoges a déjà déposé un dossier pour l'inscription de la Porcelaine de Limoges -dossier qui n'a pas été retenu la première année pour diverses raisons- mais qui nous a permis de constater que la procédure était longue, complexe et semée d'embûches et ce malgré tous les appuis dont nous avons pu nous assurer.

J'ai bien noté la demande de rendez-vous pour vous-même et Mr PEROT et ne manquerai pas de vous recevoir dès que possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Alain RODET



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
RÉGION LIMOUSIN

Monsieur Jacques Plainemaison
Président de la Confédération des
Confréries Limousines
La Borderie
87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT

Feytiat, le 8 février 2011

Monsieur le Président,

Les ostensions limousines remontent leur origine au plus loin de l'histoire de notre région. Au fil des ans elles sont devenues une démarche fédérant les populations de notre territoire mettant en jeu toutes les forces vives des cités ostentionnaires.

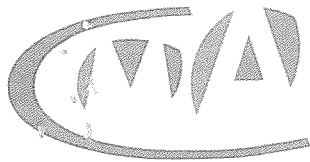
Elles sont devenues depuis quelques décennies un élément fort de l'attractivité de notre territoire tant en terme d'image qu'en terme touristique et économique.

C'est pourquoi au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie Région Limousin je vous apporte un total soutien pour votre projet d'inscription des Ostensions Limousines au Patrimoine immatériel de l'UNESCO qui ne peut que renforcer la notoriété de notre territoire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées

Marc Giacomini

Président de la CCIR Limousin



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Limousin

Monsieur Jacques PLAINEMAISON
Président de la Confédération des
Confréries Limousines
La Borderie
87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT

N/Réf. : GR/CB/SF

N° 2011/248

Limoges, le 24 Février 2011

Monsieur le Président,

Les Ostensions Limousines occupent une place de tout premier rang dans l'histoire et dans la culture de notre Région.

En contribuant à fédérer les populations et les énergies des différents acteurs, elles participent très directement à accroître l'attractivité du territoire tant au plan de la notoriété et de l'image, qu'au plan touristique et économique.

Aussi, je vous apporte au nom de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat tout mon soutien pour le projet d'inscription des Ostensions Limousines au Patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président,

Gilbert REBEYROLE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

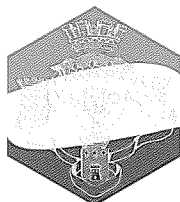
Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU LIMOUSIN

14 rue de Belfort • CS 71300 • 87060 LIMOGES CEDEX • Tél. : 05 55 79 45 02 • Fax : 05 55 79 30 29

Courriel : contact@crma-limousin.fr • Site internet : www.crma-limousin.fr

Décret n°2004-1165 du 2 novembre 2004.



Chambre de commerce et d'industrie
de Limoges et de la Haute-Vienne

LE PRÉSIDENT

Monsieur Jacques PLAINEMAISON
Président de la Confédération des Confréries
Limousines
La Borderie
87400 St LEONARD DE NOBLAT

Limoges, le 28 décembre 2010

Monsieur le Président,

Au nom de la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, j'ai l'honneur de vous apporter le plein et entier soutien de ma compagnie dans votre projet d'inscription des Ostensions Limousines au Patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Cette tradition ostensionnaire multi-séculaire est une caractéristique de notre région, qui fédère toutes ses populations dans une démarche à la fois populaire, identitaire et patrimoniale. Le rapprochement des personnes, l'originalité des démarches processionnaires et l'accès aux lieux de cultes et autres sites caractéristiques en sont les illustrations fortes.

C'est aussi une succession d'événements qui participent à l'attractivité de quatre départements et dont les retombées en termes d'image et d'activités économiques sont très significatives, ce qui contribue à justifier l'intérêt que leur porte ma compagnie.

Le fait que le département de la Haute-Vienne soit celui qui, en France, compte le plus grand nombre d'entreprises bénéficiant du label d'Etat "Entreprises du Patrimoine Vivant" en est une illustration directe.

Aussi, je souhaite vivement que votre initiative soit couronnée de succès pour la plus grande satisfaction des centaines de milliers de personnes qui participent aux Ostensions Limousines.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre LIMOUSIN